



## L'électrification de Mosset en 1911 (2/2)

### L'usine hydroélectrique 1911-1947

#### Moteur à mazout Aster

L'arrosage des champs de Mosset avait la priorité sur l'éclairage. Pour pallier le manque d'eau pendant la période estivale un moteur à mazout de marque Aster a été mis en place. Il avait été installé en 1924 dans un local creusé en souterrain qui s'ouvrait sur l'intérieur de l'usine. « *À l'intérieur tout était noir et empestait le mazout.* » Le moteur ne comportait qu'un seul piston horizontal dont le cylindre était refroidi par circulation d'eau provenant d'une cuve de 500 litres fixée sur une paroi de la bâtisse ; le système fonctionnant en thermosiphon. Pour le mettre en service il fallait remplacer la courroie actionnant la dynamo. On commençait par chauffer la boule située en tête du cylindre au moyen d'une lampe à souder à pétrole. Lorsque la boule devenait rouge cerise l'engin était prêt à démarrer. « *Mais avec combien d'efforts !* » Il y avait de part et d'autre 2 lourds volants d'inertie de 1,20 m de diamètre pour lancer le moteur. Trois ou quatre jeunes Mossétans costauds de l'époque devaient s'atteler à la besogne. Il fallait des athlètes pour maîtriser l'engin comme **Camille Monceau** (1919-2001) talonneur au rugby, **François Pajau** dit *Xamarre* (1919-1981) ou encore **Aimé**

**Mestres** dit *Descasat* (1913-1991). En effet ce moteur avait la sale manie de démarrer en sens inverse du sens normal de rotation. « *De cette constatation j'en avais déduit qu'en le lançant à l'envers il partirait dans le bon sens. J'en fis tout seul l'essai et l'expérience fut concluante !* »

Ce moteur avait un excellent rendement pour l'époque.

« *Hélas ! Dans le calme des nuits d'été, de la place du village on entendait son Teuf Teuf Teuf... à la cadence de trois coups à la seconde.* »

#### Réunion du Conseil Municipal du 15 février 1923

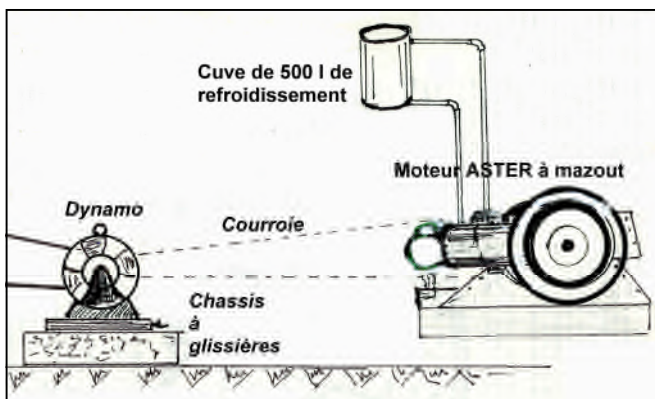
« *Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il se fait une grande fraude dans l'usage de courant électrique pour l'éclairage ; l'observation de l'ampérage et du voltage à l'usine montre qu'entre la puissance qu'elle fournit et les déclarations faites par les abonnés il y a une différence de 1500 à 2000 W, ce qui a raison d'un franc par watt occasionne une perte de 1500 à 2000 F par an pour la commune. En conséquence et pour récupérer cette somme perdue il conviendrait de placer des limiteurs aux consommateurs d'électricité et qui sont au nombre de 160.* »

L'acquisition de ces 160 limiteurs est votée par le conseil municipal. La commande est passée à Patuel, électricien à Prades, pour une dépense totale de 5 920 F.

Le dispositif dans un coffret à l'extérieur des maisons limitait la puissance consommée. Il était contenu dans une boîte qui ressemblait à une « *cocotte* » noire en fonte. En 2007, on peut encore en voir une sur le mur de la maison située entre le 6 et le 8 *Carrer del Trot*.

**Le Conseil Municipal en 1923**

**Monceu Isidore** (1884-1963) maire,  
**Surjous Joseph** (1873-1916) adjoint,  
**Bousquet Gaudérique** (1887-1972),  
**Fabre Pierre**,  
**Pujol François** (1886-1945),  
**Aymerich Joseph** (1886),  
**Not Isidore**,  
**Montrepos Isidore** (1878-1953),  
**Marty Joseph** (1880-1947)  
**Dirigoy Jean** (1879-1932)  
 Deux absents :  
**Quès Joseph** (1875-1961),  
**Borreil Etienne** (1878-1948).





Limiteur ou « cocotte »

En 1911 il avait été prévu 300 lampes d'éclairage pour les particuliers et 48 pour l'éclairage public<sup>5</sup>. Chaque lampe de 16 bougies correspondait sensiblement à une puissance de 25 watts.

Une seule lampe, installée généralement à la cuisine, était prévue par habitation. Les prises de courant étaient interdites.

Dans les années 1930 les Mossétans s'étaient adaptés aux contraintes techniques et au contingentement du courant. Par exemple des douilles voleuses étaient utilisées la nuit et la maîtresse de maison se levait pour brancher son fer à repasser.



Douille voleuse

Pour danser au café **Battle** et faire tourner le *pick-up* un dispositif spécial était mis en place. Il consistait en la création d'un circuit particulier à deux fils ; l'un était constitué

par le câble positif et l'autre par la mise à la terre au café d'un côté et à l'usine de l'autre.

De plus pour la fête de la saint Jean, lorsque la sécheresse ne se faisait pas encore sentir, toute l'eau disponible était réservée à l'usine qui tournait ainsi à son maximum.

### Les douleurs de la modernité

Le Conseil Municipal et son maire **Pierre Arrous** qui ont permis l'électrification du village ont fait preuve d'un rare courage.

Il y a 100 ans, ils ont été confrontés aux aléas techniques et humains que les organisations actuelles ont récemment appris à dominer.

Dés 1911, à la mise en service, 5000 F sont à payer pour les imprévus.

Le 16 mars 1913, entre 6 et 8 heures du soir, un inconnu<sup>6</sup> a, à plusieurs reprises, éteint les lampes des particuliers et provoqué la "fonte du plomb de l'usine."

Le 26 août 1913, l'éclairage de la commune est suspendu par suite du non fonctionnement de la dynamo. On commande la même en toute urgence et on fait réparer l'ancienne qui servira de secours.

Un peu plus tard, le voltmètre brûlé est envoyé en réparation. On prend le risque de continuer à don-

## Règlement pour l'usage de l'électricité du 9 février 1924

**1** - Chaque abonné ayant l'éclairage électrique devra avoir un limiteur de courant à sa prise extérieure sauf pour les écuries ou les remises non attenantes aux habitations dont les lampes sont munies d'un collier de sûreté plombé.

**2** - Les demandes en augmentation ou en diminution en nombre de bougies présentées par les abonnés, et de ce fait entraînant un nouveau réglage de l'appareil, se feront à la mairie au mois de janvier de chaque année.

**3** - Il est formellement interdit aux abonnés de toucher les limiteurs ainsi qu'au réseau électrique extérieur. Le préposé à l'usine électrique est seul qualifié pour les réparations extérieures.

**4** - La prise de courant pour chaque abonné, depuis la grande ligne jusqu'à l'entrée de son immeuble est à sa charge.

**5** - La fourniture des limiteurs est à la charge de la commune qui en effectue la pose.

**6** - Les abonnés sont responsables des appareils sitôt la pose effectuée. Tous les frais et les réparations résultant de la dégradation de ces limiteurs, imputables soit à la négligence soit à la malveillance des abonnés, sont entièrement à leur charge.

**7** - Le prix des vacations pour l'ouvrier électricien, ainsi que le prix des pièces et appareils détériorés à remplacer seront fixés pour chaque année par le conseil municipal et payables sitôt les réparations effectuées.

**8** - Les abonnés qui feront preuve de malveillance auront le courant coupé pour six mois à la deuxième constatation et pour un an à la troisième.

**9** - En cas de perturbation des appareils ou du réseau électrique extérieur provenant des installations intérieures des abonnés, l'autorité municipale pourra en exiger la visite. En cas de refus de leur part, le courant leur sera supprimé.

**10** - Les infractions au présent règlement seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Règlement approuvé par le préfet le 5 juillet 1924

ner de la lumière en recommandant à l'ouvrier de bien surveiller la lampe témoin jusqu'à minuit. En 1919, l'induit de la dynamo est encore à remplacer.

On commande 200 ampoules 220 volts à 3 F l'unité.

.Le 27 octobre 1923 « *l'éclairage électrique est defectueux pendant quatre mois de l'année. L'intensité est insuffisante. Pendant deux mois l'éclairage fait complètement défaut.* »

« *La puissance de la chute est insuffisante. Une nouvelle chute pourrait être créée en prolongeant la canalisation jusqu'au canal de la Coume, ce qui donnerait une hauteur double de la hauteur actuelle.* »

Le 27 juillet 1924 acquisition du moteur Aster pour pallier le manque d'eau pendant les mois d'été. Le coût est de 24 250 F. « *Il faut de toute urgence fournir à la population de la lumière électrique dont elle a besoin, surtout pendant les mois de grand travail.* »

En 1928, le fonctionnement du moteur Aster entraîne de nouvelles dépenses en huiles lourdes et huiles de graissage. Pour les couvrir il y a lieu de fixer à 1,50 F par bougie et par an la taxe d'éclairage.

En 1930 il faut se préoccuper de l'éclairage des écarts. Les propriétaires et les habitants du hameau de Brèzes demandent, dans une pétition, que le nécessaire soit fait pour être éclairés par la société Ecoffier.

Le 7 octobre 1937 une grosse réparation s'impose ; une roue dentée reliant la turbine à la génératrice s'est brisée. Provisoirement la génératrice fournit le courant grâce au Diesel dont la marche est très onéreuse. Une somme de 2500 F est votée. Le 10 octobre 1940, la vétusté du matériel pourrait, du jour au lendemain, priver totalement le village de lumière. Un projet d'électrification du village et des écarts par la Société Industrie Electrique Ecoffier est présenté par le maire **Pujol**. Mais la délégation municipale spéciale est mise en place le jour suivant. Le projet est repris à la libération avec le retour du maire **Pujol** qui en fait le seul sujet de délibération de la première réunion du Conseil Municipal.

Entre temps il a fallu en 1943 remettre en état le barrage et le déversoir qui ne permettent plus l'éclairage normal du village en période de basses eaux à la suite des dégâts des inondations d'octobre 1940 et d'avril 1942.

### L'après usine

Premier juillet 1947 : le réseau électrique de la commune est relié à l'EDF. Le coût est de



Restes du voltmètre brûlé

2 072 000 F. Les travaux ont été confiés à Ecoffier.

Les champs appartenant à la commune qui entourent le barrage et l'usine seront proposés au fermage et l'usine seront proposés au fermage par voie d'adjudication au premier janvier 1948. Ils seront loués en 1950 pour 2000 F par an.

Le 20 août 1948 la mise en vente du matériel de l'ancienne usine n'a donné aucun résultat, aucun acquéreur ne s'étant présenté. La cession

sera traitée de gré à gré le 23/10/1951 pour 110000 F à un ferrailleur de Perpignan.

Enfin le 12 mai 1949 un marché de gré à gré avec la Société des Travaux et d'Exploitation Électrique 29 bis rue de Marseille à Lyon d'un montant de 12 200 000 F permettra l'électrification des écarts.

### Les llumeners

Le *llumener* est l'ouvrier électricien de la commune chargé de l'exploitation et de l'entretien du barrage et de l'usine. L'essentiel de ses fonctions consistait à passer la nuit dans l'usine pour réguler le débit hydraulique en fonction de la consommation électrique. Le boulanger **Julien Corcinos** dit *Pinatxo* savait immédiatement si le *llumener* s'était endormi. Plus généralement tout comportement anormal de l'ouvrier était connu des habitants du village.

Avec les forges, les moulins et les scieries des siècles précédents, on connaît bien à Mosset les techniques hydrauliques et mécaniques. Mais tout est à apprendre dans le domaine de l'électricité. Aussi, en 1911, avant même le début des travaux, il est primordial d'engager une personne qui aura la responsabilité de l'exploitation. C'est en suivant la mise en place des équipements qu'il recevra l'essentiel de sa formation. On ne sait pas si la connaissance de la loi d'Ohm était exigée. Ce qui est certain c'est qu'il y a quatre candidats pour le poste. Trois sont de Mosset : **Moné Sauveur** (1888-1973) cultivateur (fils du garde forestier conseiller municipal), **Dirigoy François** (1868-1939) cordonnier et **Sébastien Grau** (1861-1929) cultivateur et maçon. Ils savent tous au moins lire et compter. Le quatrième, **Séries Noël**, est un étranger.

Le choix du *Llumener* fera l'objet d'un vote des conseillers municipaux. Le 28/06/1911, trois tours sont nécessaires avant de désigner le plus jeune, **Moné Sauveur**. Son salaire est de 700 francs par an. On sait qu'il savait écrire car quelques mois



Louis Arrous



Jean B. Parès

plus tard, le 01/03/1913, il exige par écrit une augmentation de 200 francs (28%). Il lui est donné satisfaction mais non sans difficultés. Lors des délibérations relatives à sa demande, les conseillers municipaux sont en désaccord sur le mode de scrutin. Doit-il être public ou secret ? Il faut savoir que le conseiller **Sauveur Moné** (1852-1926) est le père du *Llumener*. Le vote qui, par décision du maire, se fera au mode de scrutin public, sera annulé par le préfet. Mais **Moné** garde son poste et son nouveau salaire. Ayant acquis par l'expérience une solide compétence il restera en place 15 ans environ

sans oublier cependant de faire aligner périodiquement son traitement sur « *le coût de la vie* ». Le 02/01/1920 il voit son salaire bondir de 1600 à 3000 francs, sachant que : « *les démarches n'ont pas abouti pour trouver un candidat à meilleur compte et considérant qu'il est de toute nécessité d'assurer l'éclairage de la commune* ».

**Jean Verdier** lui succède avec un traitement de 4000 F au 01/07/1926. Il démissionne au 01/10/1928 et le suivant est **Louis Arrous** (1902-1938) avec un salaire de 5000 F par an<sup>8</sup> puis ce sera **Barthélémy Vidal** (1897-1941). Lui aussi reste peu de temps et c'est enfin **Jean Baptiste Parès** « *à qui sont confiés l'entretien et la direction de l'usine électrique de Mosset* », portant son salaire annuel de 6000 à 7 200 F le 15/11/1930. Il sera *Llumener* pendant 10 ans.

Le 01/04/1939 **Isidore Sarda** (1899-1966) est nommé. Mobilisé en 1939, **Jean Baptiste Parès**, malgré ses 63 ans et son mauvais état de santé, est rappelé pour assurer le service. Démobilisé dès 1940 **Isidore Sarda** retrouve le poste et c'est **Pierre Pusteto** qui prend le relais en 1943. En 1945, démis-

sionnaire il est remplacé par **Aimé Mestres** (1913-1991) au salaire de 3600 francs par mois qui assurera le service jusqu'à la fermeture de l'usine le 01/11/1947.

En 36 ans l'usine aura connu 8 *llumeners*, **Moné et Parès** ayant exercé à eux deux 25 ans.



Du chemin de la forge on ne voit que le toit de l'usine.

### Les ruines en 2008

La personne qui se rend au cimetière en été a peu de chances d'apercevoir les quelques tuiles du toit de l'usine qui se cachent encore dans la végétation du bord de rivière. Pourtant les dimensions extérieures de l'usine étaient de 5 m de large et 9,40 m de haut. Depuis sa fermeture, il y a 60 ans, les murs ont assez bien résisté au temps, aux crues et au vandalisme. Il est vrai que le cahier des charges de l'adjudication de 1911 exigeait des murs en béton de 50 cm et 80 cm d'épaisseur et même 160 cm au plus bas de l'édifice.

A quelques mètres en amont, la structure métallique du ponceau est toujours en place. Le tronçon extérieur de la canalisation en fonte a disparu. Enfin le barrage est méconnaissable. Un passant non averti ne le voit pas.

**Jean et Georges Parès**

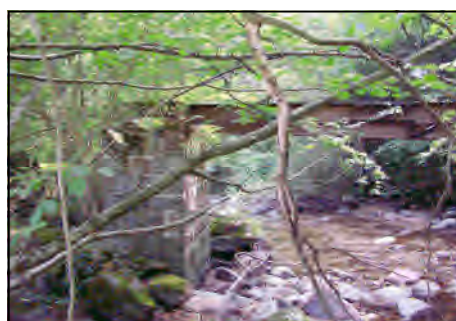
### Références et remarques

5 - ADPO 3Z221

6 - Pour savoir où avait été créé le court circuit, s'il se produisait dans les mêmes conditions, le *llumener* s'était posté de nuit au *Cill* dans l'attente de la réapparition de l'éclair correspondant. Il ne vit rien.

7- Les augmentations de salaire de Sauveur Moné peuvent paraître exorbitantes : son salaire de 900 F en 1913 passe à 3000 F en 1925. Il a été multiplié par 3,33. Mais sur la même période la valeur du Franc a été divisée par 4.

8- ADPO 20P2279 Archives de 1911 et 1924.



Restes du support de conduite